



Rapport du Maire sur la situation Financière de la Municipalité De Saint-Ignace-de-Loyola



En vertu de l'article 955 du code municipal, je vous sou mets la situation financière de votre municipalité.

1. États financiers au 31 décembre 2013

	Prévisions	Budget Réel
REVENUS	1 790 992\$	1 975 330\$
DÉPENSES	1 790 992\$	1 851 950\$

Le surplus pour l'année 2013 après affectation au fonds de dépenses en immobilisation est de 123 380,00\$.

2. Aperçu de la situation financière pour l'année 2014

Les derniers rapports pour l'exercice en cours nous démontrent que l'année 2014 devrait se terminer avec un surplus de 50 000,00\$

3. Réalisations 2014

Au cours de l'année 2014, le conseil a réalisé :

- Amélioration des deux garages municipaux;
- Achat de jeux d'eau et contrat pour infrastructure des jeux d'eau;
- Surfaçage de la patinoire;
- Gazébo au Parc Serge Giroux ;
- Enseigne au Parc de la Grande Mare ;

4. Prévisions pour l'année 2015

Au cours de cette année, le conseil envisage d'investir dans les dossiers suivants :

- Continuer les travaux afin de régler les problèmes d'écoulement d'eau de surface ;
- Installation de jeux d'eau ;
- Rénovation du chalet des Loisirs ;
- Refaire la fondation et asphalte d'une partie du rang Saint-Isidore;
- Amélioration de l'égouttement et asphalte du Rang Saint-Joseph ;
- Réhabilitation du réseau d'égout d'une partie de la rue Casaubon ;

5. Le traitement des élu(e)s municipaux

Une rémunération de 10 800,00\$ et une allocation de dépense de 5 400,00\$ est accordée au maire et une rémunération de 3 600,00\$ et une allocation de dépense de 1 800,00\$ est accordée à chacun des conseillers. Le maire reçoit un jeton de présence de 225,00\$ et les conseillers reçoivent un jeton de présence de 75,00\$ par présence à une réunion régulière. Le Maire-suppléant reçoit une prime de 25,00\$ par présence à une réunion régulière. Le Maire reçoit une rémunération de 6 681,89\$ et une allocation de dépenses de 3 340,96\$ de la M.R.C. de d'Autray.

Comme toujours, la municipalité fera tout en son pouvoir pour offrir les meilleurs services aux citoyennes et aux citoyens au meilleur coût possible.

Je dépose ce rapport devant le Conseil ce quatrième jour de novembre deux mille quatorze.

Jean-Luc Barthe, Maire

L'adoption du budget pour l'année 2015 se fera mardi, le 16 décembre 2014 à 20:00 heures.

Première séance régulière en 2015 : Mardi 13 janvier 2015 à 20 :00 heures

En vertu de l'article 955 du code municipal, voici la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000,00\$ conclus au cours de cette période avec un même contractant comportant une dépense totale qui dépasse 25 000,00\$

Simon Élie Ltée	149 999.70\$	Contrat chemin d'hiver (3 ans)
Imaginéo	65 000.00\$	Achat jeux d'eau
Entreprise Berthier Inc.	74 325.00\$	Infrastructure jeux d'eau

Jean-Luc Barthe, Maire